

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
11	9	11

Date de convocation
18 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **22 janvier** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **18 janvier 2021**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Valérie ROYER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Cédric WALIGUNDA, Maria PAIVA, Claudine MACHAL, Mélanie GÉRARD

Absents avec procuration : Christophe MUNIER à Vivianne WIRBEL
Clément ROLLOT à Jacky DIMNET

Secrétaire de séance : Cédric WALIGUNDA

Délibération n°20210122-DE-03

ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION n°20210122-DE-02

Objet : Vente de l'immeuble L'Abbé Bouloy.

Madame le Maire **rappelle** à l'assemblée que lors de sa séance du 28 août 2020, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité, la mise en vente d'une propriété acquise par la commune en 1993, sise 13 rue Principale, cadastrée G n°345 destinée à servir le club du 3^{ème} âge.

Différentes estimations ont été réalisées :

Agence immobilière IAD	Service du pôle d'évaluation domaniale
entre 10 000 à 12 000 €	13 000 €

L'inspecteur du service des domaines précise « qu'il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur ».

Considérant que la valeur vénale de ce bien a été estimée par France Domaine aux alentours de 13 000 €, par courrier en date du 14/01/2021 ;

Considérant que le local « L'Abbé Bouloy » situé 13 rue Principale, est vacant depuis plusieurs années comportant des dégradations qui s'amplifient avec le temps. Ce bien réintégrerait l'immeuble d'origine que formait le presbytère en 1948.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ◆ **Décide** à l'unanimité des présents de **fixer** la valeur du bien à 10 000 € ;
- ◆ **Décide** à l'unanimité des présents, **d'accepter** la vente de l'immeuble sis 13, rue Principale, cadastré section G n°345 au profit de Monsieur Corentin LOMNICKI pour son projet d'achat de l'ensemble immobilier 15 rue Principale et 13 rue Principale ;
- ◆ **Autorise** 10 voix pour, 1 voix contre, Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier et notamment le compromis de vente et l'acte de vente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Jussecourt-Minecourt, le 22 janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 051-215102906-20210122-20210122DE03-DE



Le maire,
Vivianne WIRBEL